
**DIRECTION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE
DES PROJETS HYDRIQUES ET INDUSTRIELS**

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact
pour le projet de réparation des piles du pont Le Gardeur
entre Repentigny et Montréal
par le ministère des Transports**

Dossier 3211-02-274

Le 4 décembre 2013

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de réparation des piles du pont Le Gardeur entre Repentigny et Montréal par le ministère des Transport répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et la recommandation au ministre.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2010-12-02	Réception de l'avis de projet
2011-05-31	Délivrance de la directive
2012-05-24	Réception de l'étude d'impact
2012-07-25	Transmission du document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2013-03-19	Réception de l'addenda n° 1
2013-06-07	Transmission du document de deuxième série de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2013-10-03	Réception de l'addenda n° 2

2. DESCRIPTION DU PROJET

Le pont Le Gardeur est emprunté par la route 138 et enjambe la rivière des Prairies. Il comporte deux structures. La structure ouest fait le lien entre Montréal et l'île Bourdon et la structure fait le lien entre l'île Bourdon et Repentigny. Lors d'une inspection sous-marine effectuée en 2008, le ministère des Transports du Québec (MTQ) a constaté un affouillement du lit du cours d'eau à la base et à proximité des piles, ainsi que la présence d'un réseau de fissures verticales variant entre 0 et 2 mm d'ouverture. Le MTQ désire procéder à des travaux de restauration afin d'assurer la sécurité des usagers.

Le projet prévoit la réparation des fissures par la mise en place d'une surépaisseur de béton sur les 19 piles qui sont situées dans l'eau (les piles 3 à 15 de la structure ouest et les piles 4 à 9 de la structure est). Un enrochement à la base de 14 de ces piles (les piles 5 à 14 de la structure ouest et 5 à 8 de la structure est) sera également mis en place pour limiter l'érosion du lit de la rivière. Les travaux seront effectués à partir de jetées en enrochement ou de ponts temporaires sur pieux combinés à l'utilisation de barges.

L'initiateur prévoit débiter les travaux de construction au cours de l'année 2014, et ces derniers s'échelonnent sur une période d'environ deux ans. L'estimation du coût des travaux varie entre douze et quinze millions de dollars selon la méthode de travail qui sera retenue.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par la Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels en collaboration avec les unités administratives concernées du MDDEFP, les ministères et l'organisme suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de Montréal, Laval, Lanaudière et des Laurentides;
- la Direction du patrimoine écologique et des parcs;
- le Centre d'expertise hydrique du Québec;
- la Direction des opérations régionales de Laval, Lanaudière et des Laurentides, secteur Faune;
- le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- le ministère de la Culture et des Communications;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le Secrétariat aux affaires autochtones.

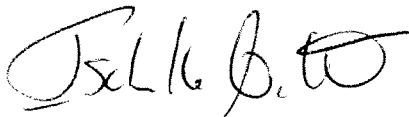
L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC. *Projet de réparation des piles du pont Le Gardeur entre Repentigny et Montréal – Étude d'impact sur l'environnement – Rapport principal*, par DESSAU, mai 2012, totalisant environ 221 pages incluant 10 annexes;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC. *Projet de réparation des piles du pont Le Gardeur entre Repentigny et Montréal – Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs – Addenda*, par DESSAU, mars 2013, totalisant environ 73 pages incluant 6 annexes;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC. *Projet de réparation des piles du pont Le Gardeur entre Repentigny et Montréal – Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs – Addenda 2*, par DESSAU, septembre 2013, totalisant environ 22 pages incluant 2 annexes.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et l'organisme démontre que l'étude d'impact, incluant les documents complémentaires, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive de la ministre datée du 31 mai 2011. De plus, l'initiateur a transmis le résumé de l'étude d'impact au MDDEFP.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.



Isabelle Nault, Biologiste, M. Sc. Eau
Chargée de projet
Direction de l'évaluation environnementale
des projets hydriques et industriels